

N° 2024-091

Le Maire de la Commune de Carignan de Bordeaux

Vu les articles L2212.1 à L2212.5 et L2213.1 à L2213.5 du Code Général des Collectivités territoriales

Vu le décret n°2001-251 du 22 mars 2001 relatif à la partie réglementaire du Code de la Route et notamment les articles R110-1, R110-2 et R411-1 à R411-32 ;

Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 24 novembre 1967.

Vu la demande de la Société MEDIACO Aquitaine Sud 370 boulevard Alfred Daney 33000 Bordeaux.

ARRETE

ARTICLE 1er

La Société MEDIACO Aquitaine Sud est autorisée à utiliser le domaine public avec une nacelle poids lourd afin d'intervenir sur les antennes de téléphonies situées sur le Dôme du château d'eau 33360 Carignan de Bordeaux.

ARTICLE 2

Les travaux auront lieu le 10 juin 2024 de 8h30 à 18h00.

ARTICLE 3

Pendant la durée des travaux, la vitesse sera limitée à 30km/h dans l'emprise du chantier et le stationnement sera interdit.

ARTICLE 4

La signalisation sera rigoureusement respectée, la protection des piétons assurée et la matérialisation du chantier seront à la charge de l'Entreprise et conformes à la réglementation en vigueur. Toutes dispositions seront prises pour la sécurité des usagers de la voie publique (signalisation temporaire cohérente, visibilité des carrefours, etc...). Un aménagement sera mis en place pour la circulation des piétons.

ARTICLE 5 – ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Latresne

Monsieur le Commandant de la Caserne des Pompiers de Bordeaux.

Société MEDIACO Aquitaine Sud 370 boulevard Alfred Daney 33000 Bordeaux.

Le 5 juin 2024

Pour le Maire,

Laurent JANSONNIE

